



Remboursement d'un repas suite aux intempéries

Par **jeannot**, le **20/01/2013** à **20:37**

Bonjour,

La Confrérie a organisé la St Vincent le 20/01/2013. La confrérie a vendu le repas à 58 euros . Suite aux intempéries sur la région =verglas . Quels sont mes droits pour:1)les personnes absentes ayant prévenues la veille. 2)les personnes absentes ayant prévenues le jour même .3) les personnes absentes sans prévenir. Quels le mode de remboursement pour ces 3 cas. En sachant que la confrérie a payé au traiteur le prix du repas à 38 euros . Pour infos : à ce prix il faut ajouter le prix de l'orchestre, les frais d'organisation (sacem,matériel ..etc)